rations — lui porta un coup de poing à la tête, en le traitant de « Blanque-oreille ».

Le sieur Legrand en a eu le cuir chevelu légèrement contusionné.

Les "Blanques-Oreilles"

Les « blanques-oreilles » telle est l'expression vieille comme les mines, par laquelle les ouvriers de la région désignent ceux des leurs qui trahissent leur cause en se faisant les plats valets des Compagnies.

Nous avons voulu connaître l'étymologie de cette figure de très populaire rétlorique et nous avons appris ce qui suit :

Les mineurs sont généralement de passionnés « coqueleux ». Ils ont remarqué que, lorsque les coqs prennent de l'âge, les plumes de la tête blanchissent de chaque côté de la crête et pour peu que l'observateur ait de l'imagination le belliqueux gallinacé semble avoir le chef orné d'une paire d'oreilles blafardes.

Les coqs portant ce stigmate ne sont plus bons à « battre ». Ils fuient devant l'adversaire. Ce ne sont plus des coqs !

Les « blanques oreilles » sont à l'ensemble des mineurs ce que les coqs séniles sont à leurs compagnes.

Contrairement aux ouvriers braves et dignes qui, révoltés devant l'oppression sont toujours prêts à lutter courageusement pour le triomphe de leur cause, les « rouffions veules et lâches préfèrent ramper devant les patrons à se dresser devant eux dans la conscience de leur droit méconnu.

« Blanque-oreille » est donc synonyme de capon.

RÉUNION À MONTIGNY

Une réunion publique à laquelle assistaient huit cents grévistes, a eu lieu mardi soir, à 7 heures 1/4 dans la salle Capillon.

Elle était présidée par le citoyen Arthur Houssin, maire de Montigny-en-Gohelle, ayant pour assesseurs les citoyens Rombaut et Deléglise.

Le citoyen Houssin a pendant une demi-heure rendu compte de son mandat de délégué au Congrès de Lens. Il a flétri énergiquement l'attitude des anarchistes, et a regretté que cette attitude puisse être défavorable à la cause des grévistes.

Il a terminé par un appel au calme. Un citoyen est venu à la tribune préconiser l'organisation régulière des patrouilles de grévistes dans les différentes fosses relevant de la commune.

Le citoyen Houssin a déploré qu'en dépit des instructions ministérielles, les gendarmes se mettaient au service des porions délégués par les Compagnies au racolage des ouvriers à la fosse du Dahomey, aux mines de Dourges n° 7.

La séance a été levée après le vote d'un ordre du jour acclamant la continuation de la grève.

Aux Mines de Bruay

Hier mardi, le chômage était complet dans les fosses 3 et 3 bis. Par contre aux fosses 1 4 et 4 bis, qui chômaient lundi, les ouvriers sont descendus en grand nombre hier : 488 au puits numéro 1, et 710 aux puits numéros 4 et 4 bis. Aux puits 5 et 5 bis, on a complé hier 289 descentes.

Aux Mines de Marles

Le calme règne dans toute la concession. Une réunion a été tenue à Auchel à la Maison du Peuple, sous la présidence du citoyen Flament, délégué mineur. Il avait comme assesseurs, Louis Ringot et Piquet. Le citoyen Gamelin, président de la section syndicale d'Auchel a pris la parole devant plus de 1500 ouvriers mineurs. A l'issue de la Conférence, la continuation de la grève fut mise aux voix. Celle-ci fut votée à l'unanimité, au cri de : « Vive la Grève ! »

— Les ouvriers des fosses 3, 4, 5 de la Compagnie de Marles sont en grève. Tout est calme. Hier, vers 4 heures de l'après-midi, sont descendues en gare de Rumbert-les-Auchel, deux compagnies du 43e, pour renforcer les gendarmes dans les fosses de la Compagnie de Fertay-Cauchy, où la grève a aussi éclaté.

Tout est calme, les mineurs attendant avec sang-froid, le résultat du Congrès de Lens.

LES RÉUNIONS
dans le Pas-de-Calais

MERCREDI 21 MARS

A NŒUX-LES-MINES, à dix heures du matin, par Evrard.

A HERSIN-COUPIGNY, salle Carlier, à deux heures et demie par Evrard.

A HENIN-LIÉTARD, salle Crépin, à dix heures, par Beugnet.

A VERMELLES, salle Félix, à trois heures, par Beugnet.

A AUCHY-LÈZ-LA-BASSÉE, à six heures, par Beugnet.

A CUINCHY, à huit heures, chez Desoutter, par Beugnet.

A LAPUGNOY, à quatre heures, par Cadot.

A MARLES, à six heures, par Cadot.

A LIÉVIN, à deux heures, à l'Alcazar, par Sorriaux.

A LOOS-EN-GOHELLE, numéro 11, de Lens, à quatre heures, salle Branchelet, par Sorriaux.

A ROUVROY, à dix heures et demie, salle de la mairie, par Cordier.

A VENDIN-LE-VIEIL, Numéro 6 de Lens, salle Duestiaux, à deux heures, par Cordier.

A PROVIN, salle Mallard, à quatre heures, par Cordier.

A ANNŒULLIN, salle Coupez, à sept heures, par Cordier.

A LENS, numéro 12, salle Robilard, à quatre heures, par Moinier et Maes.

A LIÉVIN, numéro 3, salle Fahier, à dix heures, par Moinier et Maes.

JEUDI 22 MARS

A BRUAY, à deux heures, par Basly.

A HARNES, à dix heures du matin, par Moinier et Maes.

A WINGLES, à quatre heures, par Moinier et Maes.

VENDREDI 23 MARS

A SALLAUMINES, à dix heures, par Moinier et Maes.

Grève Générale
dans le bassin du Nord

La grève est générale aux mines de l'Escarpelle et dans la deuxième division de la concession d'Aniche.

Il y a environ 6.000 grévistes dans l'arrondissement de Douai.

La nuit dernière tous les grévistes se sont portés dans la première division des mines d'Aniche pour empêcher le travail aux fosses d'Evin, Guillemin, Sainte-Marie, St-Louis, Fénelon et de Sessevalx.

BASSIN D'ANZIN

Appel aux Mineurs

L'appel suivant a été adressé hier aux ouvriers mineurs du bassin d'Anzin :

Camarades,

Des cas de grève se sont déclarés sur plusieurs points du bassin. Ce sont là des actes d'indiscipline que nous regrettons très sincèrement. Puisque les pourparlers sont engagés entre vos représentants et ceux des compagnies, vous avez pour devoir d'attendre le résultat final de ces pourparlers, avant d'ouvrir les hostilités.

Quelle que soit la décision prise après la nouvelle entrevue entre patrons et ouvriers nous prenons l'engagement de la respecter ; mais vous devez vous prendre l'engagement de ne pas commettre d'actes d'indiscipline de la nature de ceux qui ont été commis et qui risquent de faire avorter les justes réclamations que nous sommes chargés de défendre.

Si une grève doit éclater, vous ne devez pas oublier que c'est autour de la bannière syndicale que vous devez vous rallier en ayant soin d'écarter de vos rangs ceux qui tenteront de s'introduire parmi nous et de nous faire supporter ensuite les conséquences d'actes inqualifiables comme ceux qui se sont produits lors de la grève de 1902. C'est vers les camarades que vous avez librement choisis pour vous défendre que vous devez vous tourner, car eux seuls ont la compétence nécessaire pour discuter de vos intérêts, avec les représentants du patronat.

Camarades,

L'heure est critique, mais conservez tous votre sang froid. Ne vous laissez pas entraîner par votre premier mouvement d'indignation et de colère. Pesez bien les conséquences de la décision que vous allez être appelé à prendre et, si l'intransigeance des représentants du patronat nous accule à la dernière extrémité ce ne sera pas notre faute ; nous voulons au contraire tout tenter, tout faire pour l'éviter.

L'opinion publique est maintenant renseignée sur votre pénible labeur, il ne faut pas par des mouvements irréfléchis compromettre la situation, il faut au contraire que l'on sache qu'il ne dépend nullement de notre volonté de faire la paix.

Attendez avec patience et aussi avec fermeté, c'est à ce prix que vous ferez ressortir la légitimité de vos revendications.

La Commission Syndicale.

Extension du chômage

Ainsi que nous le faisions prévoir dans le compte-rendu de la réunion de Denain, les mineurs de cette division, fidèles à la discipline syndicale, et aux engagements pris, ont repris tous le travail, hier.

Par contre, les chômeurs des fosses Cuvinot et Thiers ne sont pas redescendus.

D'autre part, à la fosse Lagrange, à l'Avaleresse (Vieux-Condé), le travail a également cessé, ainsi qu'à la Bleuse-Borne.

La statistique officielle constate, dans les fosses en chômage, 50 descentes à Lagrange et à l'Avaleresse, 100 à la Bleuse-Borne, 15 à Thiers, 11 à Cuvinot (y compris les chefs) dit le télégramme officiel.

Si de nouvelles fosses sont atteintes, le chiffre des grévistes reste donc sensiblement celui d'hier, soit 2500 environ.

Toute la région de Denain, Hérin, Haveluy Lourches, Crespin est calme. Mais il ne faut pas se dissimuler l'état d'esprit des mineurs. On vit en ce moment dans l'énervement de l'attente, et il n'est donc pas surprenant que certaines fosses aient obéi à un mouvement presque instinctif, exagéré, comme l'écrivait hier notre correspondant denaisien, par des influences extérieures dont les dirigeants du syndicat ont reconnu la source et contre lesquelles ils mettent justement en garde leurs camarades.

Pour nous, notre ligne de conduite est bien simple, on le sait. C'est de soutenir les travailleurs, quelles que soient les décisions qu'ils croient devoir prendre. Mais nous n'en devons pas moins leur dire ce que nous croyons être le seul moyen d'aboutir : se rallier TOUS derrière le Syndicat, suivre sans restriction, sans arrière-pensée, la ligne de conduite fixée par les mandataires ouvriers auxquels je ont accordé avec leur confiance, le délicat honneur de les représenter et de discuter leurs intérêts avec le patronat. Union, discipline, c'est plus que jamais la vraie méthode d'émancipation, celle dont le prolétariat minier, à la fois si énergique et si pratique, ne voudra point se départir.

Les Réunions

De nombreuses réunions ont eu lieu dans les diverses sections syndicales : A VICQ, avec le camarade Dehin ; au TRIEU DE FRESNES, avec le citoyen Drumont, délégué mineur.

A BRUAY, hier, de 10 à 11 heures, salle de la Prolétarienne, le citoyen Pellion, délégué, a exposé devant plus de 300 mineurs, la situation, les revendications minières, et rendu compte des entrevues de Lens, Paris et de la réunion des délégués de Denain.

Un incident a marqué cette réunion. Un jaune, un malheureux résidé de ce syndicat fantôme commandité par la compagnie, vint apporter un réquisitoire absurde et mensonger contre le syndicat rouge, à propos de la grève de 1902.

La salle protesta avec indignation, et le triste inconscient dut quitter la réunion sous les huées de l'auditoire.

A THIERS

Une nouvelle réunion des mineurs de Thiers a eu lieu hier à cinq heures, au siège de la « Prolétarienne », à Bruay, par le citoyen Pellion, délégué mineur.

Celui-ci a rendu compte de sa visite à Denain, le matin.

L'assemblée s'est séparée, nonobstant les explications du délégué, en se prononçant pour la continuation du chômage.

A BLANG-MISSERON

Les mineurs de la fosse Cuvinot, en grève, se sont rendus à Blanc-Misseron, en cortège, au chant de l'Internationale.

Cette manifestation s'est déroulée sans le moindre incident.

A VIEUX-CONDÉ

Contrairement à ce qu'une première note nous avait annoncé, notre correspondant nous avise qu'il n'y a pas eu hier de chômage à la fosse l'Avaleresse, de Vieux-Condé.

Là comme ailleurs, du reste, les mineurs attendent de pied ferme, prêts à toute éventualité.

AUX MINES DE CRESPIN

Les mineurs des mines de Crespin, fosse de Quiévrechain, ont cessé également le travail hier.

Le chiffre officiel des grévistes serait de 410.

Réunion des délégués du Syndicat

Les délégués du Syndicat du bassin d'Anzin sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui à 4 heures précises au Syndicat Centres au Syndicat central, à Denain.

Bozant.

Assemblée des Mineurs

Assemblée générale des mineurs (exclusivement des mineurs) aujourd'hui à 6 heures, à Denain.

Bozant.

ARRIVÉE DE GENDARMES

Un détachement de gendarmes, composé de cinq officiers et de deux cents hommes environ, a été dirigé sur Valenciennes.

Ces forces proviennent du Centre, de la Sarthe et de la Mayenne.

Des convois de literie ont été conduits dans les fosses, destinés aux dits gendarmes qui d'après la nouvelle méthode, doivent « garder » simplement l'exploitation.

Ils seront cantonnés à Valenciennes, en attendant qu'il plaise à la compagnie de juger leur présence utile.

NOTRE SOUSCRIPTION pour les victimes de la Catastrophe des Mines de Courrières s'élève aujourd'hui à

25.767 fr. 35 cent.

La Catastrophe

Notre BUREAU GRATUIT
à Billy-Montigny

Première série de consultations. — 114 cas soumis aux avocats consultants du « Réveil du Nord ». — Manifestation de sympathie. — Prochaine consultation

C'est hier mardi que notre bureau de renseignements juridiques gratuits pour les veuves et les familles des sinistrés, a fonctionné pour la première fois.

Disons tout de suite que le succès obtenu par cette intéressante tentative a dépassé nos espérances.

Nous avons été mis dans l'obligation d'installer trois bureaux différents, dans le local du « Grand Salon », que nous avons loué, en face de la mairie de Billy-Montigny.

Les consultants étaient Me Léon Escoffier, avocat à la Cour d'appel de Douai ; J. Salaville, avocat au Tribunal civil de Lille, et notre collaborateur Maurice Monier, qui était plus spécialement chargé de la partie statistique.

114 CAS

Notre service judiciaire gratuit a été saisi exactement de 114 cas différents : veuves, ascendants, orphelins de sinistrés, blessés, asphyxiés, etc.

Pour chacun de ces cas, une fiche statistique portant tous les renseignements nécessaires a été rédigée. D'après les fiches de salaires et les renseignements mis à notre disposition, nous avons pu indiquer très exactement, à chacune des personnes qui ont fait appel à nos avocats quelles démarches étaient immédiatement nécessaires et quel minimum de pension ou d'indemnité elles obtiendraient, — en supposant, ce qui n'est pas à prévoir, que la faute inexcusable de la Compagnie des mines de Courrières ne soit pas admise.

De plus, des dossiers individuels ont été établis et classés, au nom de chaque victime et des survivants, dont la situation nous a été soumise. Nous les avons également avertis que tout faisait prévoir que la faute inexcusable serait probablement établie, et que, dans ce cas, nos évaluations se trouveraient certainement inférieures à ce que devra payer la Compagnie.

Il nous reste à ajouter que nos amis et collaborateurs ont été vivement émus des manifestations de sympathie et de reconnaissance dont ils ont été l'objet de la part de ceux qui sont venus les consulter.

Le « Réveil du Nord », organe de la classe ouvrière, se devait à lui-même de ne rien ménager, dans une pareille calamité, pour aider de toutes les façons les travailleurs victimes de l'exploitation capitaliste.

Il est heureux qu'on lui en sache gré et qu'on veuille bien reconnaître jusqu'en cette douloureuse occurrence il a compris et fait tout son devoir.

Notre prochaine consultation

Notre prochaine série de consultations gratuites aura lieu au bureau du « Réveil du Nord », « Grand Salon », en face de la Mairie, à BILLY-MONTIGNY.

VENDREDI 23 MARS

DE TROIS À SIX HEURES DU SOIR

Les familles des victimes de toutes les communes intéressées y seront renseignées gratuitement sur les formalités à remplir, les démarches nécessaires pour faire valoir leurs droits et obtenir les indemnités et pensions les plus élevées.

L'incendie de la fosse n° 2

Ce rapport officiel a été communiqué hier matin, par la direction des travaux de sauvetage :

« M. Delafond, inspecteur général a été appelé à Paris pour conférer avec le directeur des routes, de la navigation, et des mines au ministère des Travaux publics, il a laissé la direction des travaux à M. Lecin, ingénieur en chef du service des mines. Les travaux continuent à la fosse numéro 2. Cette nuit on a pu s'avancer jusqu'à 8 mètres du feu. On a posé 300 mètres de tuyaux et depuis 5 heures du matin on a refait les travaux de boisage des treuils sur une longueur de 30 mètres. Les travaux permettent maintenant aux ouvriers de s'approcher, avec des lances, du foyer de l'incendie qu'on pourra attaquer ce soir ».

Encore des cadavres

Notre correspondant nous télégraphie :

Les travaux sont poussés à la fosse n° 2 avec une activité fébrile.

Ils sont de trois ordres bien distincts :

Les plus pressants consistent dans l'extinction d'un incendie s'étant déclaré vraisemblablement le jour même de la catastrophe.

Des bois faisant partie du bâti du puits principal se sont enflammés et ont communiqué le feu à une petite veine de houille non exploitée se trouvant à une quarantaine de mètres de l'orifice, à peine au-dessous du tourtiot.

On avait d'abord aveuglé à l'aide d'un scellement de maçonnerie, mais ce travail étant trouvé insuffisant, on a résolu d'avoir recours à l'aéroage et le screllement a été démoli « ad hoc ».

Les dernières dispositions ont été prises dans la matinée de mardi. La pompe a été descendue à deux heures.

On procède d'autre part aux travaux de déblaiement des galeries et bowettes relevant de l'accrochage de 240 mètres.

Une équipe de quarante boiseurs a « dévalé » dans la matinée et se sont occupés à la réfection des voies d'accès vers l'incendie de la fosse numéro 3.

Enfin la recherche des cadavres n'a pas été, paraît-il, complètement abandonnée.

Les frères Mathieu retrouvés il y a trois jours ont été incontinent mis en bière. Ils sont toujours au fond dans leurs cercueils recouverts d'une épaisse couche de chaux vive.

Quatre ou cinq autres cercueils ont été descendus ce matin. Il est bien probable que d'autres dépouilles mortelles les attendaient à l'accrochage.

Jusqu'à présent toutefois rien n'a été remonté.

LES MINEURS ANGLAIS

Une lettre du secrétaire de la Fédération internationale des mineurs.

Le citoyen Lamendin a reçu la lettre suivante du citoyen Thomas Ashton, député anglais, secrétaire général de la Fédération internationale des mineurs :

Manchester, 14 mars 1906.

Cher citoyen Lamendin,

« C'est avec une immense douleur que nous avons lu dans les journaux le récit de la terrible catastrophe, qui vient de se produire dans les mines de Courrières (au nord de la France).

Des adresses de sympathie ont été votées dans plusieurs réunions de mineurs en Angleterre ; à cet expression de commune douleur, je veux joindre l'expression de ma plus vive douleur personnelle pour les malheurs qui frappent les parents, les veuves et orphelins des pauvres victimes, ayant péri dans une catastrophe aussi terrible.

Que, de nos jours, une catastrophe, causant la mort de tant de personnes, puisse se produire, c'est chose incroyable !

Il faut que les divers gouvernements fassent des lois pour la protection des ouvriers dans les mines.

Renouvelant l'expression de notre immense douleur, nous vous prions d'agréer, cher citoyen Lamendin, l'assurance de nos plus vives sympathies.

THOMAS ASHTON.

LA LISTE DES VICTIMES
de Fouquières-les-Lens

Voici la liste des victimes, domiciliées à Fouquières-lès-Lens, qui travaillaient aux fosses numéros 2, 3 et 4 des mines de Courrières :

CANDELIER Louis, 43 ans, laisse une veuve et sept enfants. — MERESSE Victor, 54 ans, laisse une veuve et sept enfants. — VANOF Auguste, laisse une veuve et quatre enfants. — MOREAU Fidèle, 25 ans, laisse une veuve. — FONTEL Jules, 49 ans, célibataire. — WATERLOT Henri, 24 ans, célibataire. — GOUBE Victor, 15 ans. — LEVEQUE Philippe, 44 ans, laisse trois enfants. — BRISCHE Oscar, 33 ans, laisse une veuve et un enfant.

LAURENT Achille, 21 ans, laisse une veuve et un enfant. — GAMAND Félix, 29 ans, laisse une veuve et trois enfants. — PLE Charles, 20 ans, célibataire. — GOURDIN Adelson, 49 ans, GOURDIN Théophile, 19 ans, GOURDIN Arthur, 14 ans, tous trois de la même famille, laissent une veuve avec trois enfants. — LEDENT Joseph, 22 ans, célibataire. — DFFRE Louis, 27 ans, laisse une veuve et deux enfants. — DEFERNEZ Basile, 18 ans 1/2, célibataire. — WADOUX Eugène, 23 ans, laisse une veuve et deux enfants.

LEROY Alexandre, 28 ans, laisse une veuve et un enfant. — COQUET Philippe, 14 ans. — DELANNOY Léon, 20 ans, célibataire. — ALLART Henri, 41 ans, ALLART Emile, 17 ans, ALLART Raymond, 15 ans, tous trois de la même famille, laissent une veuve avec trois enfants. — GAILLARD Jules, 24 ans, célibataire. — PLUMECOCQ Henri, 49 ans, et PLUMECOCQ Remaut, 14 ans, tous deux de la même famille, laissent une veuve et un enfant. — CAULLET Marcel, 14 ans. — HAZEBROUCK Cyrille, 27 ans, laisse une veuve et trois enfants. — DUBROUX Nicolas, 35 ans, laisse une veuve et un enfant.

FLAMENT Louis, 30 ans, laisse une veuve et un enfant — THOMAS Julien, 28 ans, laisse une veuve et deux enfants. — HENNEUSE Jules, 46 ans, et HENNEUSE Arthur, 14 ans, tous deux de la même famille, laissent une veuve et sept enfants. — BARRAUT Gabriel, 30 ans, laisse une veuve et un enfant.

Le total des victimes domiciliées dans la commune de Fouquières-lez-Lens, est de TRENTE-SIX.

En vue d'être renseigné aussi exactement que possible sur le nombre des victimes de la terrible catastrophe, il serait indispensable que chacune des communes où il y a des sinistrés publie à nouveau un état indiquant le nombre des victimes.

Le nombre total des victimes

Voici, d'après un communiqué de la Préfecture du Pas-de-Calais, l'état récapitulatif des victimes par commune :

Saint-Laurent-Blangy, 1 ; Athies, 4 ; Beaumains, 1 ; Feuchy, 1 ; Acheville, 5 ; Méricourt-Corons, 275 ; Méricourt-Village, 220. Neuvireuil, 1 ; Oppy, 3 ; Farbus, 1 ; Izelles-Equerchin, 1 ; Rouvroy, 6. Vimy, 13 ; Willerval, 3 ; Vitry-en-Artois, 1 ; Bailleul-sire-Berthoult, 8.

Soit 565 victimes pour l'arrondissement d'Arras.

Billy-Montigny, 116 ; Fouquières-lez-Lens, 36 ; Lens, 12 ; Loison-sous-Lens, 22. Noyelles-sous-Lens, 104 ; Sallaumines, 270 ; Dourges, 1 ; Hénin-Liétard, 34 Montigny-en-Gohelle, 2.

Soit 588 victimes pour l'arrondissement de Béthune.

Total général : 1.042 VICTIMES DÉCLARÉES.

La responsabilité de la Compagnie
UN ARTICLE DE M. LAUR

M. Francis Laur, ingénieur des mines, dont la compétence n'est pas discutable, publie dans le « Journal », sur la catastrophe de Courrières, un intéressant article dont nous détachons les passages suivants :

« Courrières, en exploitait deux couches, la plus profonde aux environs de 350 mètres, l'autre au-dessus, déjà presque entièrement déhouillée. C'est dans cette dernière qu'étaient les 400 ouvriers qui ont pu remonter sains et saufs après la catastrophe.

Maintenant, comment cette ruche de notre abeilles vit-elle au fond ? Il faut de l'air pour respirer, pour balayer l'acide carbonique de tous ces poumons, les gaz de la combustion de toutes ces lampes, le grisou qui y est à toujours un peu dans la houille que l'on pique sans cesse, jour et nuit), et enfin les mauvais gaz provenant des chantiers abandonnés ou des feux de la combustion lente de certains quartiers incendiés.

Il faut donc des courants d'air pour balayer tout cela.

C'est la question de l'aérage qui se pose ainsi tout naturellement après celle de l'exploitation que nous venons d'esquisser.

Voyons cela de plus près, car le secret de la catastrophe, ou *tout au moins de sa généralisation*, est peut-être dans l'aérage.

Trois puits à peu près en ligne droite pénétraient dans les feuillets du livre de pierre ; leurs numéros étaient 4, 3, 2, en allant de gauche à droite dans le sens de la lecture.

Le numéro 3, au milieu, servait d'entrée à l'air frais ; au numéro 4 et au numéro 2, à droite et à gauche du puits central numéro 3, des ventilateurs aspiraient l'air, de sorte que la mine étant une capacité fermée, le vide se produisant par l'aspiration, l'air était forcé de descendre par le puits central numéro 3 et d'aller aux numéros 2 et numéro 4.

Ainsi, entre le puits central et chacun des puits extrêmes, il y avait un courant d'air que tout l'art de l'ingénieur consistait à distribuer aux mineurs disséminés dans les *tronts de taille*. Les puits extrêmes sont ce qu'on appelle les *puits de retour d'air*, et le puits central (numéro 3), le *puits d'arrivée d'air*.

Rien de plus simple et de plus compréhensible, on le voit, que ce schéma de l'aérage.

Mais il y avait une petite complication ou complication aux conséquences graves. En plus des deux canalisations d'air frais allant aux puits numéro 2 et n° 4 de retour d'air et aérant en passant les travaux de ces deux puits, il y avait une troisième canalisation, celle-là partant naturellement du pied du numéro 3 comme les deux autres, mais allant aérer les travaux du numéro 3 proprement dit. Et, après avoir léché tous les fronts de taille, le mauvais air était évacué, non par le puits spécial de retour d'air, mais par le puits spécial de lui-même, cloisonné à cet effet en deux parties, l'une plus grande, par laquelle l'air frais descendait à torrents pour aérer les trois mines, l'autre plus petite, appelée *goyau*, bien séparée de l'autre par une forte cloison en planches jointives. Un ventilateur, en haut du numéro 3, aspirait spécialement l'air du goyau et déterminait ainsi la circulation dans les travaux du numéro 3, séparé ainsi des travaux des numéros 2 et 4 pour l'aérage seulement.

Le puits central numéro 3 fonctionnait donc en même temps comme puits d'arrivée d'air par son compartiment principal et comme puits de retour d'air par son goyau. On comprendra tout de suite que cette disposition est dangereuse, car si, par suite d'un accident la cloison séparative est détruite, il n'y aura plus de circulation d'air dans les travaux du numéro 3, tout le retour de mauvais gaz de toute cette mine va se trouver mélangé à l'air frais, et, au lieu de verser la vie et l'oxygène dans les mines 2 et 4, il y versera au contraire le mauvais air. Et si, par exemple, la mine numéro 3 est le siège d'une explosion, d'un incendie, on conçoit alors que tous ces gaz empoisonnés et brûlants soient chassés sur les deux mines numéro 2 et numéro 4 et y tuent impitoyablement tout ce qui respire.

Cela dit, voici simplement ce qui est arrivé :

Un incendie existait au numéro 3 (c'est un fait acquis), une explosion s'est produite (grisou, gaz d'éclairage, poussières charbonnées, air des vieux travaux, qu'importe, nous verrons cela bientôt), le goyau du puits a sauté et les deux retours d'air numéro 2 et numéro 4, aspirant violemment, ont jeté dans tous les travaux, par les mêmes détours et suivant le même parcours que l'air frais, les gaz toxiques et la mort.

Voilà le *processus* de l'accident de Courrières, voilà comment il y a eu pour ainsi dire, trois mines anéanties d'un seul coup.

Le numéro 3, c'était le centre, le poumon de ce gigantesque organisme. Il a été crevé, déchiqueté. Tout a été paralysé.

Une première question se pose donc, question préjudicielle : Était-il rationnel de mettre ainsi sous la dépendance d'un seul puits muni d'un goyau en planches, c'est-à-dire d'une chose fragile par excellence, toute une exploitation, comprenant 1.800 hommes ?

S'il y avait eu un autre puits de retour d'air comme les numéros 2 et 4 pour la mine numéro 3, puits éloigné du principal, au lieu de faire revenir le mauvais air par le numéro 3, on aurait bien eu une explosion, c'est entendu, mais l'aérage n'aurait peut-être pas été désorganisé d'un seul coup ; le numéro 3 aurait continué probablement à fonctionner comme puits d'arrivée d'air. On aurait pu descendre là, au centre, au cœur même de la mine, au lieu d'être obligé de revenir comme on le fait en ce moment par les numéros 2 et 4, avec peu de succès, du reste.

Tout était donc changé, peut-être ; au lieu d'une catastrophe sans précédent, on aurait eu trois ou quatre cents morts autour du centre de l'explosion. Je dis « peut-être » intentionnellement, car il est toujours facile de raisonner après le fait accompli.

Une deuxième question se pose à l'esprit, à côté de la précédente. Elle est plus grave encore.

Pourquoi n'avoir pas isolé, plus ou moins, les trois exploitations, 2, 3 et 4 ? Pourquoi avoir fait communiquer, sur quatre à cinq kilomètres de longueur, tous les chantiers, que l'on pouvait peut-être séparer ?

Je raconterai qu'à Karwin, l'administration a incriminé l'ingénieur Grey, parce qu'il avait fait communiquer les deux mines contiguës qui ont sauté, et la méthode des exploitations énormes communicantes a été condamnée formellement en Autriche après cet accident.

La catastrophe de Courrières amènera peut-être cette réforme en France dans toutes les mines.

DEPÊCHES
Par Services Spéciaux

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 mars. — Les ministres se sont réunis en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES OFFICIEURS FACTIEUX

M. Etienne, ministre de la guerre, a communiqué au Conseil le texte de la circulaire qu'il a adressée aux commandants de corps d'armée en vue de prévenir le renouvellement des incidents qui se sont produits le 23 février à Saint-Servan.

A l'avenir, quand les autorités civiles se trouveront dans la nécessité d'avoir recours à l'autorité militaire, elles devront adresser leurs réquisitions en bloc à l'autorité militaire supérieure qui assurera l'exécution sous sa responsabilité.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a signé des décrets prononçant la mise en disponibilité par retrait d'emploi du commandant Héry et des capitaines Spiral et Clérel-Langavant.

Le 47e de ligne de Saint-Servan, qui devait être déplacé, conservera sa garnison, mais, tous les officiers de ce régiment seront déplacés dans un délai prochain.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a fait savoir qu'il venait d'adresser aux préfets une circulaire leur enjoignant de lui signaler d'urgence les ecclésiastiques qui, ayant formé des demandes de pensions, auraient eu, lors des inventaires, une attitude criminelle.

M. Briand a ensuite annoncé que parmi les demandes de pensions qui lui sont déjà parvenues, figurent celle de l'évêque de Meaux.

VICAIRES ASSASSINS

Le garde des sceaux a donné lecture des rapports qui lui ont été adressés au sujet des incidents survenus, hier, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle). Ces rapports confirment que deux vicaires ont tiré des coups de revolver sur la foule et qu'un ouvrier a été mortellement atteint.

L'instruction se poursuit.

SOUS-PRÉFET SUSPENDU

Le ministre de l'intérieur a fait signer un décret relevant de ses fonctions le sous-préfet de Grasse.

LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES

Enfin, le ministre de l'agriculture a fait savoir que les sociétés sportives se proposaient d'organiser une journée de courses supplémentaire dont le produit serait versé à la souscription pour les familles des victimes de Courrières.

Le Conseil a décidé d'accorder l'autorisation demandée à cet effet par les sociétés. La réunion supplémentaire aura lieu probablement le 5 avril.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 20 mars. — Toute la séance du matin a été consacrée, dans la discussion de la loi de finances, à la question des bouilleurs de cru. Les amendements et les articles additionnels se sont multipliés et il a fallu y revenir à la séance de l'après-midi, dont les bouilleurs ont encore fait presque tous les frais.

Finalement, les seize premiers articles de la loi de finances sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Paris, 20 mars. — Au début de la séance, M. GAUDIN DE VILLAINE demande à M. Clemenceau si sa circulaire confidentielle qu'il a adressée aux préfets et qu'ont reproduite les journaux est exacte. Veut-il, oui ou non, suspendre l'exécution des inventaires là où l'emploi de la force serait nécessaire ?

M. CLEMENCEAU. — Nous voulons continuer à faire les inventaires. Depuis que je suis au ministère on en a fait 3.000 ; mais nous estimons que le dénombrement des chandeliers d'une église ne vaut pas une vie humaine.

L'incident est clos.

Après l'adoption du projet concernant l'octroi d'Anzin, on reprend la discussion de la proposition tendant à modifier la loi de 1891 sur les habitations à bon marché.

Les divers articles sont adoptés, mais le vote sur l'ensemble est réservé.

La séance est levée à 6 heures. Séance vendredi.

LE CABINET DE M. CLEMENCEAU

Paris, 20 mars. — Nous sommes heureux d'annoncer la nomination, comme Chef du Secrétariat particulier du Ministre de l'Intérieur, de notre excellent confrère et ami, Ernest Coussol.

L'émeute cléricale

Vicaires assassins

Nancy, 20 mars. — De sanglants incidents — dont le conseil des ministres s'est occupé ce matin — se sont produits hier à Saint-Nicolas-du-Port.

Deux vicaires, les sieurs Claude et Lecour, ont tiré des coups de revolver sur un groupe de manifestants dont l'un, un ouvrier mineur âgé de 21 ans, nommé Schoumacker, a été mortellement blessé. L'abbé Claude lui a tiré une balle de revolver qui a perforé le poumon gauche.

Les deux assassins en soutane ont été arrêtés.

Le parquet de Nancy s'est transporté à Saint-Nicolas et a ouvert une enquête. L'abbé Claude a déclaré qu'il était l'auteur du mortel coup de revolver et qu'il avait tiré en visant.

L'abbé Claude, qui est âgé de 30 ans, était vicaire depuis plusieurs années à Saint-Nicolas.

Ce tragique événement cause la plus profonde émotion à Saint-Nicolas et à Nancy. L'indignation est générale contre la bande noire.

LES MINEURS AMÉRICAINS

New-York, 20 mars. — M. John Mitchell, président de l'Union des syndicats des mineurs des Etats-Unis, a adressé au président des propriétaires de mines d'anthracite une lettre dans laquelle il demande que des dispositions soient prises en vue d'une conférence entre les délégués des ouvriers travaillant dans les mines d'anthracite et les délégués des propriétaires de ces mines.

Environ cinq cents propriétaires de mines de houille tendre (soft coal) se sont réunis, aujourd'hui, en conférence, à Indianapolis, pour examiner les demandes formulées par les mineurs. La principale de ces demandes porte sur une augmentation de salaire.

La situation est dès maintenant assez grave, mais elle deviendrait terrible pour les gros exploiteurs si la grève générale éclatait. Des renseignements obtenus d'une personne très au courant de la question, il résulte en effet que 475,000 mineurs au moins font partie des syndicats ouvriers et que la presque totalité d'entre eux se mettraient certainement en grève si le signal leur en était donné. Sur ces 475,000 hommes,

DERNIÈRES NOUVELLES
RÉGIONALES

Après le Congrès de Lens

Apaches de l'Anarchie. — Les bons frappés par les mauvais. — Cadot, Cordier et Sorriaux blessés par les anarchistes — Les femmes et Broutchoux.

Après le congrès, les délégués sortirent aussitôt de la mairie et les mineurs qui stationnaient dans la rue et sur la place s'éloignèrent dès qu'ils connurent les décisions du congrès.

Les délégués, par petits groupes, se rendirent à la gare ; Cadot, Cordier, et Sorriaux, isolés des autres groupes, s'éloignaient en causant, lorsque, lâchement, sans aucun signe avertisseur, une douzaine de misérables dont plusieurs appartiennent à la corporation du bâtiment et non pas à celle des mineurs, se jetèrent sur eux et les frappèrent à coups de bâtons. Avant d'avoir eu le temps de se défendre, nos trois amis avaient reçu de nombreux coups et, sans l'intervention de quelques travailleurs de la mine et des gendarmes arrivés au bruit, les trois délégués, écrasés sous le nombre, eussent passé un mauvais quart d'heure.

Les mineurs du bassin houiller, les vrais mineurs, ceux qui ont vécu la vie de la mine et qui connaissent l'histoire de l'émancipation ouvrière dans le Pas-de-Calais, bondiront d'indignation à ce récit.

Cordier, le si intelligent et si doux camarade, toujours prêt à travailler pour les autres et dont les conseils sont si appréciés dans les comités et congrès ; Cadot, le militant de Bruay, qui reste constamment sur la brèche et qui a fait de merveilleux dans ce milieu où les travailleurs les moins traités du bassin font la grève pour solidarité ; Sorriaux, enfin, le petit Sorriaux, si grand cependant dans son indépendance d'allures en face du richissime maire et seigneur de Courrières ; ces trois hommes ont été battus, frappés, blessés, et par des ouvriers !

Pauvres fous qui vous attaquez à vos meilleurs défenseurs, vous ne savez ce que vous faites !

Combien il a fallu que vous soyez aveugles par les violences artificielles des Sorgues, des Delzant et des Broutchoux pour en arriver à ces folies, dont les vrais travailleurs du bassin feront justice en acclamant demain Cadot, Cordier et Sorriaux dans les réunions où ils exposeront leur conduite.

Terminons ce compte-rendu des événements qui ont suivi le congrès en disant qu'un numéro 11 de Lens, les femmes ont déclamé les gendarmes qui passaient en criant : « A bas Broutchoux ! »

A bas Broutchoux ! A bas les anarchistes ! C'est le cri que demain poussera tout le bassin houiller sans en excepter les vrais travailleurs de la Scarpe. Jérôme des mineurs en est un assez de ces violences st